

RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2017

ANNEXE 4

Tarification de permis, certificats et demandes diverses en urbanisme

Les permis et certificats

Construction résidentielle neuve et ajout de logements	195 \$/logement
Construction neuve ou amélioration de bâtiments industriel, commercial, institutionnel ou agricole	
• De 0 à 49 999 \$	80 \$
• De 50 000 à 99 999 \$	135 \$
• De 100 000 à 499 999 \$	410 \$
• De 500 000 à 999 999 \$	795 \$
• Plus de 1 000 000 \$	1,35 \$ / 1 000 \$
<i>(Coût maximum du permis 5 500 \$)</i>	
Rénovation - bâtiment résidentiel	50 \$
Agrandissement – bâtiment résidentiel	120 \$
Démolition - bâtiment principal	70 \$
Bâtiment accessoire détaché (construction ou modification)	50 \$
Démolition - bâtiment accessoire	50 \$
Déménagement de tout bâtiment	50 \$
Gazebo	50 \$
Piscine - construction et modification	50 \$
Enseigne – installation et modification	50 \$
Travaux en bordure des rives	50 \$
Modification ou nouvel usage commercial ou industriel à titre principal ou additionnel	50 \$
Permis de lotissement (+ 5,00 \$ par lot compris dans le plan)	80 \$
Installation ou modification installation septique	70 \$
Installation d'un ouvrage de captage des eaux	50 \$
Coupe d'arbres (boisés protégés)	50 \$
Mur de soutènement	50 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement (incluant les surfaces paysagées qu'elle comprend)	50 \$

Les demandes diverses

Dérogation mineure	500 \$
Demande d'autorisation d'un usage conditionnel	1 000 \$
Demande de modification à un règlement d'urbanisme ⁹	1 500 \$
Dépôt pour certificat de localisation	800 \$
• propriété riveraine	1 100 \$

Christian Goulet, maire

Yvon Mousseau, assistant-
greffier

⁹ Remboursement de 1 250 \$, s'il y a refus par le conseil.